

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	22/09/2022
Date d'affichage de la convocation	22/09/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET, M. François POHU

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-François JOBIT, Madame Nicole BOES en faveur de Mme Nicole GAYOUX

ABSENTS : M. Jean COITEUX

M. Jean-Michel ARDOUIN est désigné secrétaire de séance.

**PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN -
APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE
TERRITOIRE ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET L'ÉTAT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, et notamment les articles L.303-2 et L.303-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 par lequel la Communauté de Communes (CC) Val de Charente est compétente en matière de développement économique et touristique,

Vu le courrier de candidature au programme Petites Villes de Demain adressé par la Commune de Ruffec et la CC Val de Charente à Madame la Préfète de la Charente, en date du 20 novembre 2019,

Vu la délibération n°2020_01_01 du Conseil municipal en date du 15 janvier 2020 approuvant le dépôt de la candidature de la Commune de Ruffec à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional sur la revitalisation des centres-bourgs,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 janvier 2020 validant la candidature de la Commune de Ruffec à l'AMI régional sur la revitalisation des centres-bourgs,

Vu la labellisation de la Commune de Ruffec au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture de Région le 10 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 validant les éléments complémentaires et le projet de revitalisation du centre-ville de Ruffec,

Vu la délibération n°2021_02_08 du Conseil municipal en date du 22 février 2021 approuvant la convention cadre pluriannuelle relative à la revitalisation du centre-ville de Ruffec, entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de l'AMI régional Revitalisation des centres-bourgs,

Délibération n° 2022_09_06

Vu la convention cadre pluriannuelle relative à la revitalisation du centre-ville de Ruffec, entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de l'AMI régional Revitalisation des centres-bourgs,

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-02022
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de dépôt : 19/09/2022

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 7 avril 2021 entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et l'État,

Vu la délibération n°2021_26_04_01 du Conseil municipal en date du 26 avril 2021 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ruffec,

Vu la délibération n°2021_11_02 du Conseil municipal en date du 8 novembre 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLU de Ruffec,

Vu le projet de convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et l'État, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

Considérant que Ruffec constitue une centralité au sein d'un vaste bassin de vie rural au croisement de trois départements, la Charente, les Deux-Sèvres et la Vienne ;

Considérant que Ruffec est marqué par un phénomène de dévitalisation de son centre-ville et plus largement du territoire communal ;

Considérant que les candidatures de la Commune de Ruffec au programme Petites Villes de Demain et à l'AMI Revitalisation des centres-bourgs, validées et soutenues par la CC Val de Charente, ont été retenues ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune de Ruffec et la CC Val de Charente ont signé une convention d'adhésion pour chacun de ses programmes avec d'une part l'État et d'autre part la Région ;

Considérant que la Commune de Ruffec et la CC Val de Charente se sont engagées à élaborer une stratégie et un plan d'action pour la revitalisation du centre-ville de Ruffec dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;

Considérant qu'en conséquence, une convention-cadre valant ORT doit être conclue entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et l'État pour valider la stratégie et le plan d'action pour la revitalisation du centre-ville de Ruffec ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), conclue entre la Commune de Ruffec, la CC Val de Charente et l'État dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Préfète, Madame la Sous-Préfète, Madame la Trésorière et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Charente.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

29 SEP. 2022

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

